

# Les mesures pour lutter contre le terrorisme ont du mal à se concrétiser au niveau de l'UE

Le Parlement n'a pas avancé sur le contrôle des armes et l'échange des fichiers de passagers

Les attaques de Bruxelles vont-elles, de nouveau, accélérer l'agenda européen en matière de lutte contre le terrorisme? Après les attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher, les Français étaient montés à Bruxelles avec une liste de demandes. Bernard Cazeneuve, le ministre de l'intérieur, réclamait l'adoption, après des années d'atermolements, d'un fichier des passagers aériens européens, un meilleur contrôle des armes en circulation dans l'Union, et des vérifications systématiques pour les citoyens européens rentrant dans l'espace Schengen.

Mais il a fallu attendre les attentats du 13 novembre à Paris pour que les institutions de l'Union et les 28 Etats membres reconnaissent l'urgence d'une réponse commune. Et pour l'heure, même si la «mécanique» européenne s'est accélérée, les requêtes françaises n'ont pas encore été définitivement adoptées. Mardi 22 mars au soir, sur France 2, M. Cazeneuve s'est plaint du lobbying des «marchands de fusils de chasse et autres armes à feu» et du Parle-

ment européen, qui n'a pas encore entériné le «passenger name record» (PNR). Le PNR, qui permet de centraliser les données détenues par les compagnies aériennes sur les passagers aux arrivées et aux départs des aéroports, a été voté par la commission des libertés civiles du Parlement le 10 décembre 2015. Mais il lui reste à passer le barrage du vote en plénière. Une partie de la gauche européenne veut qu'il soit entériné en même temps qu'une nouvelle mouture de la directive protection des données.

## Un PNR français

Ce projet de directive prévoit que les compagnies aériennes transmettent 19 données sur chaque passager de vols extra-européens: identité, téléphone, numéro du billet... Les Etats pourront appliquer ces dispositions aux vols intra-européens. Ils devront s'assurer que leurs PNR nationaux peuvent être interrogés par les services de renseignement des autres Etats membres. En France, depuis le 21 septembre 2015, la douane héberge à l'aéro-

port Roissy Charles-de-Gaulle les premiers agents du PNR français. «Le déploiement du PNR va se faire progressivement en 2016, au fur et à mesure du raccordement des compagnies aériennes et de la finalisation du système informatique», détaille la directrice générale des douanes, Hélène Crocquevieille. «La plateforme sera nationale, avec un effectif de 70 agents à terme, venant de la douane ainsi que de la police, de la gendarmerie et des services de renseignement. Le PNR permettra de réaliser des contrôles ciblés.»

Paris pousse aussi à une modification du «code de frontières Schengen», pour rendre systématiques les vérifications d'identité des Européens rentrant dans l'espace de libre circulation de l'Union. Cette disposition a été adoptée par un Conseil européen des ministres de l'intérieur, le 25 février 2016. Le Parlement européen doit maintenant donner son feu vert. Pour les citoyens de l'Union, c'est l'identité mais aussi les fichiers «système d'information Schengen» et Interpol qui seront interrogés. Ces bases de don-

nées comprennent, théoriquement, des notifications sur les combattants étrangers et les mandats d'arrêt européens.

C'est le projet de renforcer le contrôle des armes à feu qui est le moins avancé. La Commission a réussi à mettre sur la table, fin 2015, une modernisation de la directive «armes à feu», datant de 1991. L'idée est d'harmoniser les méthodes de neutralisation des armes et de renforcer le contrôle. Mais au Parlement, des résistances sont apparues.

La Commission s'inquiète de voir certains élus relayer sans trop de nuances les revendications des chasseurs ou des collectionneurs. Les collectionneurs d'armes ne sont pourtant, la plupart du temps, soumis à aucun contrôle, même si leurs armes ne sont pas démilitarisées. Le lobby des chasseurs conteste que les armes semi-automatiques soient rangées dans la classe des armes de guerre, soumises à de fortes restrictions d'usage. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX  
(À BRUXELLES)  
ET JULIA PASCUAL